



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Envoyé en préfecture le 25/04/2022  
Reçu en préfecture le 25/04/2022  
Affiché le 25/04/2022  
ID : 038-200040111-20220412-22\_048-BF



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 22\_048**

**OBJET : AFFECTATION DU  
RESULTAT 2021 DU BUDGET  
ANNEXE STATION-SERVICE**

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à 19 h,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**Date de la convocation :** mercredi 6 avril 2022

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 24 Pouvoirs : 8 Votants : 32</p> <p><b>Résultat des votes :</b></p> <p>Pour : 32 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Pierre BAFFERT, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR , Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Eric L'HERITIER, Claude COUX (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche) ; Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ;</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Nathalie HENNER à Jean-Claude SARTER, Mathias LAVOLÉ à Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Véronique MOREL à Céline BOURSIER, Stéphane GUSMEROLI à Cécile LASIO, Christine SOURIS à Myriam CATTANEO, Wilfried TISSOT à Pascal SERVAIS, Bruno STASIAK à Pierre FAYARD, Birgitta RENAUDIN à Raphaël MAISONNIER</p>
---	--

Après avoir voté le compte administratif, il convient de rappeler que le compte administratif présente :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET STATION SERVICE				
	REALISATIONS DE L'EXERCICE	DÉPENSES	RECETTES	
	SECTION EXPLOITATION	897 877.97 €	891 390.19 €	-6 487.78 €
	SECTION INVESTISSEMENT	38 192.64 €	37 695.48 €	-497.16 €
<b>REPORTS</b>	Report en section d'exploitation	0.00 €	101 736.40 €	101 736.40 €
	Report en section d'investissement	4 323.41 €	0.00 €	-4 323.41 €
	<b>TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)</b>	<b>940 394.02 €</b>	<b>1 030 822.07 €</b>	90 428.05 €
	<b>RESTES A REALISER</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	0.00 €
<b>RESULTAT</b>	SECTION EXPLOITATION	897 877.97 €	993 126.59 €	95 248.62 €
	SECTION INVESTISSEMENT	42 516.05 €	37 695.48 €	-4 820.57 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>940 394.02 €</b>	<b>1 030 822.07 €</b>	
	<b>EXCEDENT</b>		<b>90 428.05 €</b>	

AFFECTATION DES RESULTATS					
	CC CŒUR DE CHARTREUSE	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	BUDGET STATION SERVICE	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	REPORT RESULTAT 2020		RESTES A REALISER 2021		
			Dépenses		
<b>INVESTISSEMENT</b>	-4 323.41 €	-497.16 €	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>-4 820.57 €</b>
			Recettes		
<b>EXPLOITATION</b>	101 736.40 €	-6 487.78 €	<b>0.00 €</b>		95 248.62 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

articles		
1068-RI	affectation investissement	4 820.57 €
0 01-DI	reprise résultat inv	4 820.57 €
0 02-RF	reprise exploitation	90 428.05 €

Envoyé en préfecture le 25/04/2022

Reçu en préfecture le 25/04/2022

Affiché le 25/04/2022

**SLOW**

ID : 038-200040111-20220412-22\_048-BF

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 21 avril 2022,

La Présidente,

Anne LENFANT

